

Subventions complémentaires de fonctionnement

Annexe

Collèges	Communes	Objet de la demande	Montant proposé	Observation	Proposition
Louis Armand	Marseille	Financement d'une surconsommation d'eau	3 000,00 €	Subvention complémentaire de fonctionnement attribuée à 100 %.	3 000 €
Chape	Marseille	Mise à disposition des installations sportives du lycée Saint Charles et de l'Oeuvre Timon David pour la pratique d'EPS	742,50 €	Pas d'équipement sportif dans l'enceinte de l'établissement. Nécessité d'une pratique sportive extérieure.	743 €
Edgar Quinet	Marseille	Frais de transport vers la piscine Vallier étant donné que la piscine Saint Charles, dont il dépend, est en travaux.	2 050,00 €	Subvention complémentaire de fonctionnement attribuée à 100 %.	2 050 €
Estaque	Marseille	Frais de transport vers la piscine Saint Joseph des élèves de 6 ^{ème} étant donné que la piscine de la Castellane, dont il dépend, est en travaux jusqu'au 16 novembre.	1 035,00 €	Subvention complémentaire de fonctionnement attribuée à 100 %.	1 035 €
Arthur Rimbaud	Marseille	Mise en sécurité du parc d'extincteurs.	925,58 €	Financement à hauteur de 75% au regard de la situation financière de l'établissement.	694 €
Arthur Rimbaud	Marseille	Diverses dépenses engagées par l'établissement (Achat d'un portail, de matériels, de cartons et d'équipements et le déménagement des photocopieurs.	6 439,60 €	Financement à hauteur de 75% au regard de la situation financière de l'établissement.	4 830 €
Jean Giono	Marseille	Création d'un deuxième dispositif ULIS à la rentrée scolaire 2018-2019.	520,00 €	Montant de la subvention attribuée au collège 520 € (soit 40€x13 élèves) pour couvrir le 1er trimestre 2018-2019.	520 €
Frédéric Mistral	Port de Bouc	Achat de propane	4 000,00 €	Etablissement non pris en charge dans le cadre du marché d'exploitation des installations thermiques.	4 000 €
Les Gorguettes - Gilbert Rastoin	Cassis	Achat de propane	5 920,00 €	Etablissement non pris en charge dans le cadre du marché d'exploitation des installations thermiques.	5 920 €
				Total	22 792 €

Certifié transmis à la Préfecture le 23 oct 2018

Commission permanente du 19 oct 2018 - Rapport n° 161